Sanitas Krankenversicherung

25.05.2023 – 08:00 Uhr

Sanitas révolutionne l'examen de l'état de santé dans l'assurance complémentaire

Zurich (ots) -

Sanitas est la première assurance maladie de Suisse qui permet même aux personnes ayant des antécédents médicaux de conclure des assurances complémentaires sans en limiter la couverture. À partir de 2024, la plupart des clientes et des clients pourront choisir entre une exclusion de prestations partielles (réserve) et une couverture intégrale moyennant une surprime.

Jusqu'à présent, les personnes présentant un risque accru de maladie pouvaient en général souscrire une assurance complémentaire uniquement si certaines prestations en étaient exclues. C'est ce que l'on appelle la "réserve". Concrètement, l'assurance maladie ne prend pas en charge les frais liés aux traitements de maladies ou de suites d'accident qui sont concernés par cette réserve.

Cette situation relèvera bientôt du passé. À l'avenir, la plupart des clientes et des clients ayant des antécédents médicaux pourront, chez Sanitas, choisir entre une réserve et une surprime individuelle. Grâce à cette dernière, de nombreuses personnes assurées présentant un risque médical accru pourront bénéficier de toutes les prestations comprises dans le produit. C'est une nouveauté en Suisse. Les premières offres seront disponibles dans le courant de l'année prochaine.

Andreas Schönenberger, CEO de Sanitas: "Avec cette innovation, nous émettons un signal fort sur le marché de l'assurance suisse et offrons ainsi à de nombreuses personnes une valeur ajoutée directement perceptible. Nous sommes fiers d'être la première assurance à avoir obtenu l'accord de l'autorité de surveillance du marché financier (FINMA) pour le lancement de cette offre."

Contact:

Sanitas, Christian Kuhn, porte-parole, tél. 044 298 62 78, mobile 076 381 27 87, medien@sanitas.com

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005121/100907046 abgerufen werden.